

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 17 novembre 2025 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 160, 13^e Avenue à Senneterre, étant le lot 5 371 297 du Cadastre du Québec situé dans le secteur de zone PUm-3 du règlement de zonage 2015-626.
- La demande vise à autoriser l'aménagement d'une patinoire situé au coin nord-ouest de la propriété, là où son implantation est optimale et en remplacement de l'existante, et à permettre une réduction de la marge arrière exigée par le règlement de zonage, laquelle est de 15,24 mètres. Le respect intégral de cette marge étant difficile, voire impossible à atteindre en raison des caractéristiques du terrain, la présente demande vise à réduire la marge arrière de 20 % à 16 %, soit de 15,24 mètres à 12,19 mètres.
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 31^e jour du mois d'octobre 2025



Martine Mainville

Greffière